



**Décision n° CODEP-DCN-2022-016046 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 mai 2022 autorisant Électricité de France à modifier de manière notable la centrale nucléaire de Blayais (INB n° 86)**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 14 juin 1976 autorisant la création par Électricité de France de deux tranches de la centrale nucléaire du Blayais dans le département de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable transmise par courrier D455621105393 du 10 novembre 2021 ;

Considérant que, par courrier du 10 novembre 2021 susvisé, EDF a déposé une demande d'autorisation de modification notable portant sur le remplacement d'un composant du circuit primaire (coude moulé 41C), que cette modification constitue une modification notable de l'installation nucléaire de base n°86 relevant du régime d'autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire régi par l'article R. 593-55 du code de l'environnement,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Électricité de France, ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à modifier l'installation nucléaire de base n° 86 dans les conditions prévues par sa demande du 10 novembre 2021 susvisée.

**Article 2**

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 6 mai 2022.

*Pour le Président de l'ASN et par délégation,*  
Le directeur adjoint  
de la direction des centrales nucléaires

**Signée par : Philippe DUPUY**